

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE FRÉLAND
68240



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Fréland Séance du 15 février 2016

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BARLIER, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h15.

Membres présents :

M. Aurélien ANCEL, M. Jean Claude BARADEL, M. Jean Louis BARLIER, M. Michel BATOT, Mme Virginie BECOULET, M. Christian COUTY, M. Patrick FEIG, Mme Séréna JUNG, Mme Laëtitia KAMPER, Mme Véronique KLOSS, Mme Martine THOMANN, M. Jean Claude VILMAIN, Mme Christiane WERTENBERG.

Membres absents excusés : Mme Sylvie BERTRAND et M. Roger STOFIQUÉ.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie BENTZ

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015.
- 2) Transfert de compétence en matière de « création, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » à la CCVK.
- 3) Servitude de passage ERDF.
- 4) Servitude de passage d'une conduite d'eau.
- 5) Indemnité du Maire : maintien du montant.
- 6) Saisonniers 2016.
- 7) Eau et assainissement : admissions en non-valeur.
- 8) Subventions 2016.
- 9) Tarif du prêt à poster.
- 10) Divers.

Délibération N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015.

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **D'APPROUVER** le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2015,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents y afférents.

Délibération N° 2 : Transfert de compétence en matière de « Création, entretien, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » à la CCVK

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg doit répondre à l'appel à projets de l'ADEME pour l'installation de 3 stations de recharge pour des véhicules électriques dans la vallée.

Afin de pouvoir réaliser le projet, le Conseil Communautaire a décidé, par délibération n°111/2015-AG du 3 décembre 2015, d'étendre les compétences de la CCVK avec la prise de compétence en matière de « Création, entretien, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

L'article L.2224-37 du CGCT permet aux communes de transférer cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière « D'aménagement, de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre », ce qui est le cas de la CCVK.

Ce transfert est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la CCVK et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise (2/3 de conseils municipaux représentant au moins 50% de la population ou de 50% des conseils municipaux représentant au moins 2/3 de la population).

Le conseil municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de la CCVK, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

VU les articles L.2224-37 et L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le courrier du président de la CCVK du 11/12/2015 nous demandant de statuer sur le transfert de compétence

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de transférer la compétence « Création, entretien, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » à la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, telle qu'indiquée à l'article L.2224-37 du CGCT ;
- d'approuver en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg ;
- de charger le Maire de notifier la présente au Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

Délibération N° 3 : Servitude de passage ERDF.

ERDF a implanté une canalisation souterraine sur les parcelles sises Section 1 n° 402, n° 795, n° 798, n°812 et n° 815 et sollicite à présent l'autorisation de constituer une servitude de passage de cette canalisation souterraine.

ERDF a demandé l'authentification de cet acte en l'étude de Me Michel RODRIGUES à Sélestat et en supporte intégralement les frais. De plus, une indemnité de 50 € sera versée à la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de convention de servitude concernant les parcelles ci-dessus citées et tout document y afférant.

Délibération N°4 : Servitude de passage d'une conduite d'eau.

Une habitante de Fréland sollicite l'accord du Conseil Municipal pour le raccordement de sa nouvelle habitation au 30 lieu-dit Kalblin au réseau d'eau communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **DE DONNER** l'accord pour le raccordement sur la conduite d'eau potable communale sous réserve de l'accord préalable du propriétaire de la parcelle n°66 section 7 et d'une création d'une servitude de passage sur le chemin rural. Les frais de raccordement et d'entretien de cette conduite et les frais notariaux liés à la constitution de la servitude sont à la charge intégrale de cette personne.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de convention de servitude concernant les parcelles ci-dessus citées et tout document y afférant.

Délibération N° 5 : Indemnité de fonction du Maire : maintien du montant.

Depuis le 1er janvier 2016, les indemnités de fonction du maire sont automatiquement fixées au taux plafond, sans délibération du conseil municipal.

M. le Maire de Fréland sollicite la possibilité de garder une indemnité de fonction inférieure à l'indemnité de fonction maximale.

En effet, dans les Communes de plus de 1 000 habitants et par respect de l'enveloppe globale indemnitaire, il est possible de déroger à la loi. Une délibération est alors nécessaire pour acter la volonté de M. le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention,

- **D'ACTER** la volonté de M. le Maire de maintenir l'indemnité de fonction (37% de l'indice 1015).
- **DE CONFIRMER** le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées à chacun des bénéficiaires.

NOM - PRENOM	FONCTION	INDEMNITE ALLOUEE	TAUX
BARLIER JEAN LOUIS	MAIRE	1406.54€ brut/ mois	37% de l'indice 1015
THOMANN MARTINE	ADJOINTE AU MAIRE	570.22€ brut / mois	15% de l'indice 1015
BATOT MICHEL	ADJOINT AU MAIRE	570.22€ brut / mois	15% de l'indice 1015
STOFLIQUE ROGER	ADJOINT AU MAIRE	570.22€ brut / mois	15% de l'indice 1015
KLOSS VERONIQUE	ADJOINTE AU MAIRE	570.22€ brut / mois	15% de l'indice 1015
VILMAIN JEAN-CLAUDE	CM DELEGUE	456.17€ brut / mois	12% de l'indice 1015

Délibération N° 6 : Recrutement de saisonniers « été 2016 ».

Pour faire face aux travaux d'entretien durant la saison estivale (mois de juin, juillet & août), pour assurer la propreté et l'entretien des espaces verts et d'autres lieux ou biens publics, il est proposé d'engager 6 jeunes de la Commune. Un saisonnier pourra également intervenir en mairie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **DE RECRUTER** 6 agents saisonniers mineurs ou majeurs, sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée pour une période de 15 jours (pour les mineurs : indice brut 220 – indice maj. 285 ; pour les majeurs : indice brut : 335 - indice majoré : 317) ; Crédits au C.6413 du budget 2016.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer les contrats de travail et tout document afférent.

Délibération N° 7 : Admissions en non-valeur.

Sur proposition de M. le Trésorier et suite à la liquidation judiciaire de la SARL LES AROMES,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **L'ADMISSION** en non-valeur des titres de recettes n° 8, 9, 10 et 11 et 13 de l'exercice 2013, Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 794.69 euros répartis comme suit :
 - vente d'eau : 292.66 €
 - assainissement : 257.85 €
 - redevance de modernisation du réseau : 71.24 €
 - redevance de pollution de l'eau : 91.51 €
 - location du compteur : 81.43 €
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires.

Délibération N° 8 : Vote des subventions aux associations.

Vu le tableau présenté,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **D'APPROUVER** le tableau des subventions à verser aux associations tel que présenté dans le tableau ci-dessous.
- **D'ATTRIBUER** une aide de 52 € par élève pour la classe de découvertes au centre permanent La Chaume à Orbey en octobre 2016 soit un montant total de 1 144€.
- **DE REFLECHIR** à de nouveaux critères d'attribution des subventions. La commission correspondante est chargée de proposer de nouvelles règles pour le budget 2017.

Associations	6574	65738	657361	65732	Total
A.S. CANTON VERT	610,00				610,00
A.S.V.P.	305,00				305,00
ACE JUMELAGE	6000,00				6000,00
COMITE JUMELAGE	305,00				305,00
AMICALE DES JOYEUX RETRAITES	305,00				305,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	305,00				305,00
ANCIENS COMBATTANTS	130,00				130,00
AS LA P'TITE GRAINE	60000,00				60000,00
ASOL TERRAINS FOOT	20870,00				20870,00
CLASSE FOOT	1069,00				1069,00
VOYAGE COLLEGE		530,00			530,00
CLASSE DECOUVERTE			1144,00		1144,00
BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE		122,00			122,00
BUDGET CCAS				4000,00	4000,00
BUDGET MAISON MEDICALE					0,00
CHORALE STE CECILE	250,00				250,00
DELTAREVIE		60,00			60,00
DONNEURS DE SANG	130,00				130,00
ECOLE DE MUSIQUE VALLE KB	1260,00				1260,00
FOYER CLUB ET CLUB FEMININ	610,00				610,00
GAS		720,00			720,00
LES AMIS DE L'ORGUE	130,00				130,00
LIGUE CANCER	100,00				100,00
MUSIQUE CULTURE	16,00				16,00
MUSIQUE MUNICIPALE DE FRELAND	2450,00				2450,00
PREVENTION ROUTIERE	0,00	50,00			50,00
SOCIETE DE TIR	305,00				305,00
WELCHE VOLLEY	130,00				130,00
servants de messe	100,00				100,00
RAVALEMENT FACADES	2000,00				2000,00
Rembours T F et T H	700,00				700,00
COOPERATIVE SCOLAIRE école élémentaire	410,00				410,00
COOPERATIVE SCOLAIRE école maternelle	690,00				690,00
total	99180,00	1482,00	1144,00	4000	105806,00

Délibération N° 9 : Tarif du prêt à poster.

L'enveloppe pré timbrée portant les armoiries et des photos de Fréland, est en vente au montant de 0.90 €. Suite à l'augmentation des tarifs du timbre de 4 centimes,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **DE FIXER** l'enveloppe timbrée à 0.95 € TTC.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires.

Points divers :

- M. le Maire rend compte, en vertu de l'article L.2122-23 du CGCT, d'une décision prise dans le cadre de sa délégation. La Commune a renoncé au droit de préemption urbain sur les biens immobiliers sis au 1 rue de la Goutelle, section 1 parcelle n°53 d'une superficie de 5.42 ares.
- M. le Maire expose que le Conseil Général a donné un avis défavorable à la demande de zone 30 car il serait nécessaire de faire des aménagements de sécurité.
- M. le Maire donne lecture de la lettre de M. THOMANN, responsable de la troupe de théâtre remerciant la Commune pour la mise à disposition de la salle des fêtes. Des améliorations seraient à apporter à la salle des fêtes.
- M. Jean Claude VILMAIN propose une sortie en forêt le samedi 2 avril 2016 en matinée.
- M. le Maire expose aussi que des propriétaires du Kalblin sollicitent la permission de se raccorder sur le réseau d'eau potable communal.

La séance est levée à 22h00.

**Tableau des signatures pour
l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de Fréland
Séance du 15 février 2016**

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015.
- 2) Transfert de compétence en matière de « création, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » à la CCVK.
- 3) Servitude de passage ERDF.
- 4) Servitude de passage d'une conduite d'eau.
- 5) Indemnité du Maire : maintien du montant.
- 6) Saisonniers 2016.
- 7) Eau et assainissement : admissions en non-valeur.
- 8) Subventions 2016.
- 9) Tarif du prêt à poster.
- 10) Divers.

Nom	Prénoms	Qualité	SIGNATURE	PROCURATION
BARLIER	Jean-Louis	Maire		
THOMANN	Martine	1 ^{er} Adjoint		
BATOT	Michel	Adjoint		
KLOSS	Véronique	Adjoint		
STOFLIQUE	Roger	Adjoint	Absent excusé	
BARADEL	Jean-Claude	Conseiller Municipal		
WERTENBERG	Christiane	Conseiller Municipal		
VILMAIN	Jean-Claude	Conseiller Municipal		
BERTRAND	Sylvie	Conseiller Municipal	Absente excusée	
KAMPER	Laetitia	Conseiller Municipal		
COUTY	Christian	Conseiller Municipal		
ANCEL	Aurélien	Conseiller Municipal		
BECOULET	Virginie	Conseiller Municipal		
JUNG	Serena	Conseiller Municipal		
FEIG	Patrick	Conseiller Municipal		